



Un sursis d'un mois est-il mentionné sur le b2

Par **michear**, le **23/09/2013** à **16:31**

Bonjour,

Il y a treize ans j'ai été condamné pour vol à un mois de sursis et 1500 francs d'amende. J'ai payé l'amende.

Aujourd'hui je vais être commercial indépendant et la société que je représente a fait la demande à la préfecture afin d'obtenir un extrait de mon casier judiciaire B2. Plusieurs personnes m'ont informé qu'il serait vierge mais comme je n'en suis pas sûr j'en fait la demande auprès de vos services. Après treize années cette condamnation figure t-elle encore sur l'extrait du casier B2?

Merci pour votre réponse